



*Commune des Avironns*

Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

09 JUIN 2020

que la convocation du Conseil a été faite le 27 mai 2020 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 25.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. DENNEMONT Jean Daniel.

**Absente :** Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme CADAS Virginie a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme BARET Liliane – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul – Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à M. FORT Paul.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- M. RIVIERE Raphaël a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 2.
- M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 3.

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 6 / Compte principal 2019 et budgets annexes AEP/AEU et SPANC**

- Affectation des résultats cumulés

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 a donné les résultats suivants :

**Pour le compte principal :**

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 1 268 424,28 €
- En section d'investissement : un déficit de clôture de : - 1 662 506,50 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de clôture de : **562 972,50 €**.

**Pour le budget de l'eau potable :**

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 249 644,43 €
- En section d'investissement : un déficit de clôture de : - 5 430,58 €

**Pour le budget de l'assainissement collectif :**

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 9 489,96 €
- En section d'investissement : un déficit de clôture de : - 27 954,97 €

**Pour le budget du SPANC :**

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 2 464,65 €
- En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 15 743,57 €

Soit les cumulés suivants :

En déficit :

- ↳ **562 972,50 € pour le compte principal ;**
- ↳ **5 430,58 € pour l'eau potable ;**
- ↳ **27 954,97 € pour l'assainissement collectif.**

Soit un total cumulé à couvrir en investissement de 596 358,05 € affectés au 1068.

**Les soldes des excédents de fonctionnement représentent :**

- ↳ **1 268 424,28 € pour le compte principal ;**
- ↳ **249 644,43 € pour l'eau ;**
- ↳ **9 489,96 € euros pour l'assainissement collectif ;**
- ↳ **2 464,65 € pour le SPANC.**

Soit un total cumulé d'excédent de fonctionnement de 1 530 023,32 €.

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Conseil l'affectation suivante :

- 596 358,05 € à porter lors du vote du budget supplémentaire, en recette, à la section d'investissement – Art. 1068 ;
- Soit un solde de 933 665,27 € restant pour la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré. Le vote a donné le résultat suivant :

- **19 contre** (Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. HEBERT Monique par procuration – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée par procuration – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle par procuration – M. RIVIERE Olivier par procuration – Mme CADAS Virginie par procuration – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre par procuration – Mme SILOTIA Natacha par procuration) ;
- **13 pour.**

L'affectation des résultats de fonctionnement 2019 du compte principal et des budgets annexes au budget principal, tel que proposée ci-dessus, est rejetée. Les résultats ne sont pas affectés.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

